

LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colonie.

Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00
Union Postale

Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Saint-Pierre & Miquelon



PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 3 fr. 60
Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

RÉPUBLICAIN DE GRANVILLE

Nous empruntons au « Républicain » de Granville comment il apprécie le manquement grave de M. Larquère à tous ses devoirs professionnels.

Après avoir reproduit l'article du Réveil, le docteur Letourneur l'a fait suivre de commentaires encore plus sévères que les nôtres. Une chose que le rédacteur du Républicain ignore comme nous, c'est le chiffre du déficit produit dans les rentrées de douane : il paraîtrait qu'il serait de beaucoup supérieur au chiffre de 25.000 francs que nous avions d'abord signalé.

* * *

Ainsi donc Saint-Pierre est de plus en plus la proie de la famille Légasse. On voit qu'un fonctionnaire, M. Larquère le Directeur des Douanes, est pris en flagrant délit de manquement à tous ses devoirs professionnels. Il exonère des droits ou les fait payer suivant son bon plaisir; tant pis s'il fait du tort au Trésor; il sait que son traitement lui sera toujours payé. Toutes ses faveurs sont pour les Légasse ou leurs amis; en revanche il poursuit de sa haine ceux qui sont restés fidèles à l'ami Mazier: pour ceux-là, qu'il appelle les canards boiteux, pas de pitié. Les Lepauloue, les Yvon, les Fontaine sont accablés de droits de quai, dont Gentil Légasse, qui fait la même opération, est exonéré.

Déjà nous nous sommes élevé contre la tyrannie que les Légasse font subir à Saint-Pierre. Nous avons fait voir que l'Administration, les Jullien, les Angoulvant étaient les humbles serviteurs de Légasse, le délégué au conseil supérieur des Colonies, cet homme néfaste, franc-maçon à Paris, calotin à Saint-Pierre, qui a profité de sa situation pour se faire adjuger une subvention de 100.000 francs pour le service postal, une autre de 50.000 pour le Frigorifique, et qui en tire parti uniquement pour ses intérêts personnels.

Que dire aussi de son frère le vicaire apostolique de Saint-Pierre, qui a parcouru la France, quêtant pour la re-

construction de son église, et emportant des sommes énormes, sans jamais vouloir en rendre compte.

Plus que jamais notre colonie est terrorisée par les Légasse; arrivée à la ruine, elle assiste à l'exode de ses habitants vers les côtes américaines. Et pendant ce temps, que font nos députés ou sénateurs? Croyez-vous que M. Riottéau, qui a fait sa fortune à St-Pierre, ait élevé la voix contre les agissements des Légasse, qu'il ait protesté au Ministère des Colonies contre les illégalités commises par les gouverneurs ou fonctionnaires de Saint-Pierre? Allons donc! il aime bien trop sa tranquillité.

Malgré tout, la coupe déborde; l'incident Larquère a indigné les Saint Pierrais, la Chambre de Commerce a demandé une enquête et nous croyons savoir qu'un rapport a été adressé par nos amis à M. de Pressensé, président de la Ligue des Droits de l'Homme.

Espérons que M. le Ministre des Colonies daignera enfin nettoyer les écuries d'Augias.

Dr LETOURNEUR

La terreur blanche

Nous n'en sommes pas à la première épisode du régime de vexations qui nous opprime depuis que le gouvernement de la République a mis à la tête de notre clergé un prêtre qui n'est que l'exécuteur des volontés commerciales et d'accaparement de ses frères, qu'il est venu réhabiliter.

Depuis lors, un souffle de fanatisme belliqueux s'est emparé des plus turbulents qui ont abreuvié de vexations les gens les plus paisibles et les moins combattifs.

L'incendie de l'église a été la première phase de cette période de troubles. Cet incendie, comme bien d'autres, a éclaté comme un coup de foudre

sans que l'autorité se soit le moindrement remuée pour en connaître ou pour en découvrir les causes.

Bien entendu, on a voulu l'attribuer à la malveillance des ouvriers, mais ces pauvres inculpés, pas plus que leur patron, n'y avaient mis le pied depuis l'avant-veille au soir. C'était dans la nuit du 1^{er} au 2 novembre 1902, en moins d'une demi-heure, l'église était en feu d'un bout à l'autre, l'embrasement était général, comme si une main malfaisante y avait promené la torche incendiaire.

Par une instruction bien menée, il eut été facile de se rendre compte de l'emploi du temps de ceux que l'on incriminait. L'autorité civile comme l'autorité ecclésiastique se sont montrées aussi indolentes. L'une a semblé se montrer aussi désintéressée que l'autre: l'une regrettait son palais de justice, l'autre son église.

Mais il ne fut rien fait pour découvrir la vérité, ni pour mettre la main sur le criminel. Bien d'autres incendies, trop d'autres incendies, s'étaient ainsi passés sans que l'on se soit mis en devoir de faire des recherches. La justice, comme la police, attendait qu'on lui fasse des révélations; il y avait des indices, il y avait quelque chose dans l'air, elle négligea de rien observer et se désintéressa de préciser les soupçons.

Presque aussitôt, M. l'abbé Légasse partait en France muni des pouvoirs du Conseil municipal et y commençait ses pérégrinations quémandeuses qui ont rendu son nom célèbre dans toutes les parties de la France. Elles se continuent encore et, de temps en temps, les journaux bien pensants ou bien payés font de la réclame en faveur d'une œuvre qui a été un véritable coup de tam-tam. Et depuis ce jour funeste, qui a mis le trouble dans le pays,

M. l'abbé Légasse quête toujours et quête encore longtemps si Dieu lui peûte vie.

Une chose dont certaines gens s'étonnent, c'est que cet homme, qui est un fonctionnaire comme un autre émargeant au budget colonial, n'aït encore rendu compte de ce qu'il a recueilli, de ce qu'il a dépensé et de ce qu'il a fait du reste. C'est cependant comme fonctionnaire ecclésiastique qu'il a agi et c'est comme tel que l'on est en droit de lui demander des comptes.

Nous qui sommes partisan de la libre pensée, comme de la libre discussion, c'est nous que l'on accuse de porter atteinte à la liberté des autres et c'est nous qui subissons les vexations de toute sorte et les voies de fait les plus révoltantes.

Nous sommes accusé de mettre le trouble, et c'est nous qui subissons d'infâmes brutalités, quelle ignoble comédie on joue sur ce malheureux coin de terre.

Toujours et en tout, l'équivoque, de manière à ce que les gens simples et de bonne foi ne puissent s'orienter. Pendant ce temps-là, on va de l'avant et on récolte ce que l'on a semé: le trouble de la rue comme le trouble des consciences. Des gens timorés, qui combattent sans savoir pourquoi, regrettent peut-être de bonne foi cet état de choses, mais ils ne l'ont jamais approfondi parce qu'ils sont circonvenus par un semblant de religion et honorés par des fréquentations qui les relèvent dans l'échelle sociale ou les favorisent dans leurs affaires de négocie. Voilà d'où vient ce trouble, cette terreur blanche, que l'on entretient à l'aide de la religion d'une part, à l'aide de la difficulté des affaires de l'autre.

A l'aide de cette oppression dont tout le monde ressent le malaise, les affaires générales sont paralysées, les relations individuelles et de famille aussi, parce qu'il y a des peureux partout. Et ceux qui le sont le plus, sont ceux qui cherchent à s'en défendre mais qui n'osent faire le moindre acte qui puisse les compromettre; qui n'osent pas plus voir un parent qu'un ami, parce qu'ils craignent d'être mal vus ou d'en subir les conséquences dans leurs intérêts qu'ils mettent toujours en avant pour se mettre à l'abri de l'équivoque.

Et c'est nous que l'on dit malade de peur, quand depuis quatre ans nous menons le bon combat contre la coalition ploutocratique et cléricale; c'est à

nous que l'on voudrait faire cette injure, quand tous les jours on voit le devoir des uns et des autres capituler dans des conditions désastreuses pour la colonie et le commerce.

La terreur blanche, sous laquelle tant de gens s'inclinent, ne tend qu'à une chose: diminuer le nombre des combattifs de manière à en avoir plus vite raison, de manière à ne plus être incommodé dans des entreprises plus ou moins louches.

On comprend que ceux qui veulent faire honnêtement leur devoir soient vilipendés: on traite de scandaleuse l'attitude d'un commissaire de police; on menace les médecins de se compromettre en donnant leurs soins à l'adversaire que l'on croyait avoir abattu, comme on abat un bœuf à l'abattoir.

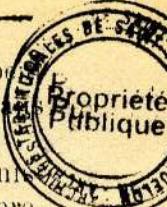
En tenant une population ainsi sous le coup ou sous l'impression d'attaques brutales, n'est-ce pas tenir sa nervosité en surexcitation de l'inconnu, que l'on pourrait appeler le régime de la terreur blanche, puisqu'il s'y mêle plus de fanatisme que d'animosité? N'est-ce pas tenir cette population en appréhension de représailles et de vexations dont les uns et les autres sont menacés tantôt sous une forme ou sous une autre.

Quelle belle liberté on nous offre en partage: dites comme nous que tout est pour le mieux et dans le meilleur des mondes, autrement on vous assomme sous un prétexte ou sous un autre: autrement dit l'inquisition avec toutes ses tortures morales et physiques, et cela à l'abri de la tolérance que la République offre à tous ses enfants, à l'exception de ceux dont elle ne perçoit pas, dans le lointain, les cris de détresse et d'indignation.

LE SERVICE POSTAL

A son dernier voyage de quinzaine, une fois malle et passagers à bord, le vapeur postal « Saint-Pierre-Miquelon » s'est tout d'un coup transformé en remorqueur de 1^{re} classe.

C'est-à-dire que M. Légasse ayant chargé la goëlette « Emilie » de 150 tonneaux de charbon, a trouvé bon de la faire remorquer jusqu'à Miquelon, sans plus se préoccuper des passagers que du service postal.


Pour du sans-gêne, c'est ce qui peut s'appeler tout ce qu'il y a de plus sûre façon.

On nous a assuré que M. l'Administrateur, aussitôt informé, avait dû protester par lettre contre cette manière d'exécuter le contrat postal. Mais M. Légasse, qui ce samedi-là devait partir à une heure et demie de l'après-midi, était absent s'étant embarqué à sept heures du soir pour Langlade. De sorte que, en l'absence du Maître, malgré la réclamation de l'administration, l'ordre a été maintenu au capitaine de remorquer l'« Emilie » à Miquelon.

Y a-t-il eu contravention dressée? Nous ne le croyons. Cependant, à notre avis, il y avait deux contraventions.

D'abord celle au contrat postal qui exige que la traversée soit faite avec célérité, c'est-à-dire avec une vitesse moyenne pas inférieure à dix nœuds.

En second lieu, le Saint-Pierre-Miquelon était expédié à l'Inscription maritime pour Sydney et non pour Miquelon, et son voyage étant prémedité ne pouvait être considéré comme une relâche forcée.

Une fois de plus, l'entrepreneur du service postal a donc fait ce qu'il a voulu, et envers et contre les ordres et instructions de l'administration.

N'en a-t-il pas été de même au sujet des arrivages devant s'effectuer le mercredi à Saint-Pierre? Depuis que cette faculté a été accordée à M. Légasse, pas un voyage n'a été fait avec arrivage le mercredi, au contraire, nous l'avons vu retardé jusqu'au vendredi au lieu du jeudi.

Cette nouvelle faculté n'a donc fait que de consacrer un inconvénient, celui d'accomplir le service postal suivant le bon plaisir de l'entrepreneur.

Nous avons déjà protesté contre les non-voyages à Halifax, où la marchandise des particuliers reste en souffrance, sauf pour M. Légasse quand il en a besoin. Nous estimons que ce n'est pas son droit de s'emparer du bâtiment postal pour sa seule spéculation.

En effet, l'article 14 du contrat stipule les conditions du fret et dit que les entrepreneurs sont tenus d'accepter tout le fret à eux offert. Est-ce là une obligation ou une faculté? Nous croyons qu'il y a obligation et que M. Légasse ne peut avoir le privilège de s'emparer du fret du navire postal pour sa spéculation personnelle et au détriment des autres chargeurs, auxquels il fait par le fait une concurrence déle-

yale, ou occasionne un tort à l'aide de la subvention de 100,000 francs qui lui est servie par ces mêmes contribuables.

Ce que nous avançons est si appréciable que M. Légasse, après avoir fait un voyage intermédiaire de charbon, vient cette fois d'expédier notre navire postal à Halifax parce qu'il a absolument besoin de sel pour son opération et de ciment pour l'église. Et voilà comment, malgré une subvention de 100,000 francs, le navire postal « Saint-Pierre-Miquelon » n'effectue son service qu'après avoir accompli les différentes spéculations que M. Légasse combine pour le plus grand bien de son opération commerciale.

Aussi, au lieu d'avance dans l'arrivée du courrier, c'est toujours du retard sans parler du préjudice causé aux commerçants qui ne reçoivent pas leurs marchandises en temps réglementaire.

Cet automne, par manque de précautions qui auraient pu être prises en temps voulu, les navires à passagers seront rares. Pour y remédier et comme il y a une bonne spéculation à faire, on parle déjà de mettre le Saint-Pierre-Miquelon aux passagers.

On a fait mieux que cela, M. Sarda devant rentrer en France, il a été question de le bombarder médecin ad hoc pour les passagers en échange du coût de son passage.

La combinaison n'était pas mal trouvée; un qui l'a trouvée mauvaise, c'est le Ministre qui ne croit pas encore que quatre infirmiers puissent être l'équivalent d'un docteur-médecin.

FRIGORIFIQUE

Il y a quelques mois, on a fait grand tapage autour du frigorifique montré que M. Légasse devait monter et devant congeler 12,000 barils de boëtte.

Puis cette effervescence du premier moment, du premier emballlement s'est passée. On n'a plus reparlé de l'affaire, sinon que l'on cherchait un monteur qui fut Français, tout en priant le Père Eternel de n'en pouvoir trouver: cela tenait le moins en éveil.

D'autre part, on faisait courir le bruit que l'on devait faire l'acquisition d'une machine ayant appartenue à un immense frigorifique de Montréal qui n'avait pu être alimenté par être trop grand.

Enfin dernièrement, on a entendu dire qu'à son dernier voyage l'amiral avait été chargé par le Ministre de la Marine de le renseigner sur ce que devenait le frigorifique de Saint-Pierre et Miquelon. L'amiral y aurait envoyé son commissaire de division, lequel aurait constaté que les magasins destinés au frigorifique étaient bondés de morue, mais en revanche on lui a montré des tas de madriers et de gros bois destinés à la construction du frigorifique ou de toute autre chose.

Que la question frigorifique ne soit pas plus avancée, il ne faut pas s'en étonner, un homme, quelque universel qu'il soit, ne peut pas suffire à tout. Voyons ce que M. Légasse veut entreprendre: ce qu'il y a de plus pressé est la mise en état de son habitation, il y est de tout cœur. Cela suffirait déjà à occuper un homme ordinaire.

Mais c'est loin d'être tout, et la cathédrale de son frère! Il faut bien faire marcher tous les Anglais, ouvriers plâtriers et cimentiers; et les mines de Langlade et Mique'on! Et le port et le quai de Miquelon! Ce n'est pas sans lui donner des occupations; et la télégraphie sans fil, on n'y a pas encore renoncé tout à fait malgré le rapport défavorable. Peut-on ne pas parler du Saint-Pierre-Miquelon venant ici toutes les semaines. Non vraiment, ce serait être trop exigeant que de demander que le frigorifique puisse déjà nous offrir des glaces comme chez Tortoni.

Les passagers du St-Pierre-Miquelon

A l'un des derniers voyages du Saint-Pierre-Miquelon, les passagers devant embarquer pour Saint-Pierre se sont rendus, aussitôt débarqués du train, à l'agence pour savoir à quelle heure partait le bateau? Il était environ neuf heures et il tombait de la pluie: l'agent leur a répondu que le bateau était au sud et qu'il allait partir d'un moment à l'autre.

De peur de manquer leur passage, les sus-dits passagers ont passé toute la nuit à attendre sur la cale, trempés par la pluie, et ce n'est que le lendemain matin à onze heures que se fit le départ.

A plusieurs reprises, nous avons critiqué cette latitude de laisser à l'entrepreneur la faculté de partir quand il le voudrait. Ce fait de laisser, à l'étranger,

les passagers dans l'ignorance et dans l'incertitude de l'heure du départ ne peut avoir que des conséquences fâcheuses. Il rend possible à l'entrepreneur de laisser en route un passager, des passagers même, que l'on se sera bien gardé de prévenir de l'heure du départ.

Nous n'incriminons en rien le capitaine qui exécute les ordres qui lui sont donnés. En plus du fait nouveau qui vient de se présenter, nous rappelons que M. Merle, il y a dix-huit mois environ, fut obligé, avec ses compagnons de voyage, de faire les cent pas sur la cale où le Saint-Pierre-Miquelon s'amarre à Halifax de peur de manquer son passage. Cette fois-ci, ce n'est plus une demi-journée d'attente, c'est toute une nuit et une matinée sous la pluie, sans pouvoir être renseigné. N'est-ce pas là se moquer du populo?

AFFAIRE LEFÈVRE-MAZIER

Courant de la semaine, l'affaire Mazier-Lefèvre est venue devant le juge d'instruction, mais à un point de vue tout différent de celui auquel on s'attendait.

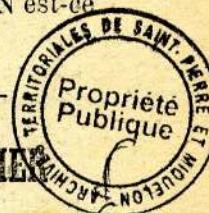
MM. Mazier père et fils y ont comparu sous l'accusation des fils Lefèvre comme inculpés de tentative d'homicide volontaire, crime prévu par les articles 295, 304 § 3 et 2 du code pénal.

Malgré que M. Mazier ne soit pas encore rétabli des violences dont il a été l'objet le 31 août dernier, il a pu se rendre l'œil bandé à la réquisition du magistrat instructeur.

L'instruction a duré toute une après-midi, mais comme elle est secrète, pour l'une comme pour l'autre des parties en cause, il nous est impossible de rendre compte de ce qui a pu s'y passer. Il faut donc attendre le grand jour de l'audience pour savoir à quoi s'en tenir, et là certainement éclatera la vérité: chacun sera à même de l'apprécier dans toute la liberté de son impression et de sa pensée de citoyen libre.

MARIAGE

Mercredi l'après-midi, a eu lieu la célébration du mariage de M. le docteur Thibaud avec Mademoiselle Bailly.



Un temps splendide a favorisé cette cérémonie nuptiale qui s'est accomplie dans la plus stricte intimité, M. le docteur Thibaud s'étant borné à inviter ses confrères et leurs dames; M^{me} Bailly, M^r et M^{me} Picandet ainsi que M^{me} Maurice.

M. l'Administrateur de la colonie, accompagné de la plupart de ses fonctionnaires, a tenu à honorer les mariés en les accompagnant à la mairie et à l'église.

Le docteur Thibaud s'est déjà fait apprécier comme un médecin très doux et aux petits soins pour ses malades. M^{me} Bailly, devenue Madame Thibaud, a prouvé, à la tête de la direction de l'école laïque, dans des conditions difficiles, être une femme de savoir et fort intelligente.

A l'occasion de leur mariage, nous adressons à M^r et M^{me} Thibaud l'expression de nos sincères compliments et félicitations.

Vendredi matin, M^r et M^{me} Thibaud partaient en villégiature à Langlade pour quelques jours.

ANNONCES & AVIS

AVIS

Le monopole de représentation des Corderies de la Seine lui ayant été concédé, le soussigné a l'honneur d'informer MM. les armateurs qu'ils trouveront chez lui à de bonnes conditions:

Avançons, Bitord, Câbles acier français et anglais, Câbles manille, Coco pour aussières, sabailles et bosses de doris, Funin pour rides, Etoupe filée, Fil de fer pour haubans de 6 m/m à 4 p., fil fer d'amarrage de toutes grosseurs, Fil d'acier de 6 à 10 m/m, Lignes de pêche, d'amarrage, Orains, Ralingue manille et goudronnée, Taraud.

E. BENATRE

A VENDRE pour cause de départ

Meubles et objets divers. — Utensiles de ménage et de cuisine.

S'adresser à M. G. DAYGRAND

A VENDRE pour cause de départ

Différents meubles de chambre et de salle à manger ainsi que des ustensiles de ménage.

S'adresser chez M. Charles Clément

A VENDRE

Objets d'ameublement, salle à manger, chambres à coucher, salon.

S'adresser chez M. BENATRE

A VENDRE

1^o Divers articles d'exploitation tels que chalands, pompe aspirante et foulante, etc.

2^o Diverses marchandises telles que caisses à morue assorties, allonges en fer pour cales et constructions. etc.

3^o Divers objets mobiliers.

S'adresser chez M. J. Nicolas

A VENDRE

Anti-rouille pour câbles en acier,

S'adresser à M. BENATRE

LANDRY FRÈRES

COMMISSION - CONSIGNATION

Articles d'armement. - Chaussures

Épicerie. - Rouennnerie. - Mercerie

Articles de Paris, etc.

PRIX TRÈS AVANTAGEUX



EN DÉPOT

Chaines de la maison E. DAVAIN & FILS

Câbles acier de la maison LAMBERTI

Copper-Paint et autres peintures de la BALTIMORE COPPER-PAINT & C°

Agence de l'assurance sur la vie :

The Mutual Life Insurance Co of New-York

